



Charte des Greeters de Cannes

L'Office du Tourisme de Cannes œuvre depuis de nombreuses années afin de promouvoir la destination au travers d'un accueil chaleureux de ses visiteurs, de la diffusion d'informations touristiques fiables et personnalisées, de l'animation de visites guidées aux thèmes variés et d'un véritable concept de conseil éclairé.

Il souhaite à présent proposer à ses visiteurs de découvrir Cannes autrement, au travers du regard de ses habitants qui sont impatients de partager avec eux leurs coups de cœur, leurs passions, les anecdotes de leur enfance ou de leur quotidien.

Les Greeters de Cannes, qui sont-ils ?

Ce sont des natifs, des habitants ou des personnes exerçant une activité professionnelle à Cannes, captivés par leur ville, qui ont envie de rencontrer, localement, des visiteurs et de partager leurs connaissances et leur passion. Ce sont des personnes ouvertes sur les autres cultures, de tous âges et de tous horizons. Elles se proposent, durant leur temps libre, d'accompagner bénévolement les touristes dans la ville, dans des lieux qu'elles affectionnent particulièrement, qui peuvent être insolites ou plus classiques, selon les goûts et les envies de chacun.

Les Greeters doivent être motivés, ouverts, sociables, disponibles et aimer les contacts humains. Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire, mais ceci est un plus pour la rencontre avec des touristes étrangers qui sont très nombreux à Cannes.

Il faut impérativement avoir plus de 18 ans. Néanmoins, les mineurs peuvent accompagner un Greeter dans sa visite.

Attention, un Greeter ne se substitue en aucun cas à un guide professionnel. Il fait découvrir sa ville d'une manière unique, authentique et conviviale, à l'occasion d'une balade, sans que son intervention ne soit une visite guidée. Le Greeter partage sa passion pour sa ville. Les thèmes de balade sont très divers et peuvent concerner l'art, la culture, la nature, le sport, la gastronomie, le shopping...

Les balades sont des supports à la rencontre, à l'échange culturel, à la recherche d'un enrichissement humain mutuel, autant pour les touristes que pour les Greeters. Elles n'ont rien en commun avec des visites guidées professionnelles axées sur l'expérience patrimoniale.

A Cannes, les Greeters sont gérés par l'Office du Tourisme qui sélectionne ses bénévoles, collecte et répond aux demandes de visiteurs.

Les Greeters accomplissent une démarche personnelle, spontanée et désintéressée. Ils sont indépendants et ne peuvent en aucun cas être considérés comme étant sous la subordination d'une organisation.

Nos visiteurs, qui sont-ils ?

Les Greeters s'adressent à tous les publics, que ce soient des personnes seules, des familles, des groupes d'amis, des couples, des personnes locales, des nouveaux arrivants, des personnes en séjour touristique ou en voyage d'affaires.

Ils accueillent tout visiteur sans aucune discrimination. Le nombre de participants pour une balade avec un Greeter ne peut excéder 6 personnes et le groupe doit être composé d'au moins une personne âgée de plus de 18 ans.

Comment l'Office du Tourisme de Cannes met-il en relation les visiteurs et les Greeters ?

L'Office du Tourisme a pour rôle de mettre en relation les Greeters avec les visiteurs intéressés par une découverte unique et atypique de la ville.

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, chaque visiteur, ou groupe de visiteurs, renseigne un formulaire en ligne, au moins une semaine à l'avance, via le site internet www.cannesgreeters.com, dans lequel il précise la composition du groupe.

Sa demande peut décrire ses centres d'intérêt, ce qu'il souhaite découvrir au cours de son séjour, ou la proposition de balade, décrite sur le site, qui l'a particulièrement séduit.

L'Office du Tourisme de Cannes reçoit la demande et recherche un Greeter disponible à la date souhaitée par le visiteur et pouvant correspondre aux centres d'intérêts recherchés.

Une fois le Greeter trouvé et la date de rendez-vous fixée, l'Office du Tourisme transmet au Greeter, ainsi qu'au visiteur, leurs coordonnées mutuelles. Le Greeter et le visiteur définissent ensemble des modalités de la rencontre. (Lieu et heure de rendez-vous, modèle de visite ...) Le Greeter se présentera au rendez-vous uniquement s'il reçoit une confirmation de la part du visiteur.

La rencontre entre un Greeter et les visiteurs, comment se déroule-t-elle ?

Chaque balade est unique, elle est faite sur mesure, en fonction de la demande du visiteur, du Greeter qui l'accueille et d'autres critères tels que les conditions météorologiques, les atomes crochus entre le visiteur et le Greeter...

Le Greeter peut accueillir le(s) visiteur(s) seul ou avec une personne de son choix, en fonction des visiteurs accueillis.

Par exemple, si les visiteurs sont en famille, l'accueil et la balade peuvent se faire avec la famille du Greeter ou avec un de ses enfants.

La rencontre dure environ deux à trois heures mais elle peut durer plus longtemps, dans la mesure où le Greeter et le(s) visiteur(s) sont d'accord.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café, tickets de transport en commun, ticket d'entrée, etc...) chaque personne paye pour ses dépenses personnelles. Le Greeter n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas, (retard important non justifié, manque de respect, non intérêt pour la balade...) le Greeter est dégagé de son engagement d'accueil.

Les Greeters agissant bénévolement et se dévouant à leur passion sur leur temps libre, les visiteurs doivent, par courtoisie, signaler dès que possible toute annulation de visite, en contactant le Greeter directement ou l'Office du Tourisme de Cannes.

La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite pour le visiteur, le Greeter ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution pour lui-même.

En revanche, chaque organisation de Greeters est libre d'accepter et d'encourager, ou pas, les donations faites par les visiteurs en orientant les visiteurs vers la page donation du site de la "Fédération France Greeters".

Les droits & Responsabilités de chacun

Le visiteur reconnaît avoir pris connaissance de la gratuité de la rencontre et ne peut engager, ni la responsabilité de l'Office du Tourisme de Cannes, ni celle du Greeter pour toute défaillance ou litige.

Les balades se font sous la responsabilité de chacun des participants. L'Office du Tourisme, ne pourra être, en aucun cas, tenu responsable d'un incident ou accident pouvant survenir au cours d'une balade.

La marque « France Greeters MD »

C'est la propriété de la "Fédération France Greeters". Statutairement, la Fédération France Greeters suit, dans cette "Charte France Greeters", les valeurs fondamentales (CoreValues) mises en place et gérées par le Global Greeter Network, dont voici une traduction : (18/06/2014)

1. Les Greeters sont bénévoles, ils sont un visage ami pour le(s) visiteur(s).
2. Les Greeters accueillent des individuels et des groupes jusqu'à 6 personnes.
3. La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite.
4. Les Greeters accueillent toute personne, visiteur et bénévole, sans aucune discrimination.
Association loi 1901 « Fédération France Greeters » url : www.greeters.fr E-mail : contact@greeters.fr
5. Les réseaux de Greeters s'inscrivent dans une démarche de tourisme durable en respectant l'environnement et l'homme. Ils participent à l'enrichissement culturel et économique des communautés locales et contribuent à l'image positive de la destination.
6. Les réseaux de Greeters favorisent l'enrichissement mutuel et les échanges culturels entre individus pour un monde meilleur.

Contact : Office du Tourisme
La Croisette CS 30051
06414 CANNES CEDEX

Tél. : 04 92 99 84 22

Mail : tourisme@palaisdesfestivals.com

Site Internet : www.cannesgreeters.com